



Haute-Moder et affluents

Découvrez un site **Natura 2000**
en plein cœur des **Vosges du Nord**...

FR4112006

Cours d'eau, tourbières, rochers
et forêts des Vosges du Nord
et souterrain du Ramstein

FR4201495

Haute-Moder et affluents



Financé par
l'Union européenne





Natura 2000, un réseau écologique européen

Encadré par les directives européennes « **Oiseaux** » (1979) et « **Habitats, Faune, Flore** » (1992), le réseau **Natura 2000** rassemble des sites naturels désignés pour **préserv**er des **espèces et des habitats** représentatifs de la biodiversité européenne, souvent menacés et à fort enjeu de conservation.

Son objectif est double : assurer la survie à long terme de la faune et de la flore, tout en conciliant la protection de la nature avec les activités humaines.

Il existe 2 types de sites Natura 2000 :

- **Les Zones de Protection Spéciales (ZPS)**, qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de relais à des oiseaux migrateurs

- **Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC)**, qui concernent les milieux naturels ainsi que les espèces animales et végétales autres que les oiseaux.

En Europe



18,5 %
du territoire de
l'Union européenne
soit près de 28 000 sites

Directive Oiseaux

617
espèces
concernées

5 397 zones de
protection spéciales
pour les oiseaux (ZPS)

Directive Habitats Faune Flore

231 types
d'habitats naturels

1 563
espèces
animales

966
espèces
végétales

23 567 zones de protection
spéciales de conservation
pour les habitats et les espèces (ZCS)

Comment ça fonctionne ?

Sur la base d'inventaires de la faune, de la flore et des habitats, les sites proposés intègrent le réseau Natura 2000 après avis des collectivités, validation par la Commission européenne et désignation par arrêté ministériel. En France, cette démarche repose sur **la concertation et le volontariat** : elle privilégie une gestion collective, équilibrée et durable des espaces, en tenant compte à la fois des enjeux écologiques, économiques et sociaux.

Pour chaque site, **un document d'objectifs (DOCOB)** est élaboré avec les habitants et acteurs locaux (communes, forestiers, agriculteurs, associations...). Il définit les objectifs et actions à mettre en place pour préserver les habitats et les espèces et sert de feuille de route pour la gestion du site et la protection des espèces et des habitats. Cette démarche est pilotée par **un comité de pilotage (COPIL)** réunissant tous les acteurs du site.

La mise en œuvre du DOCOB est assurée par une collectivité territoriale désignée par le COPIL, appelée **structure animatrice**. Le COPIL assure le suivi de l'animation et de la mise en œuvre du DOCOB.

Les actions sont mises en œuvre en fonction de leur priorité et de leur faisabilité technique, financière et politique, tout en tenant compte des opportunités locales.

En France



12,9 %
de la surface terrestre
métropolitaine
soit 7 millions d'hectares

40% de forêts
29% de prairies
et de landes
20% de zones agricoles
cultivées
4% d'habitats rocheux
3% de cours d'eau, tourbière, marais
1% de zones urbaines

403 ZPS qui concernent

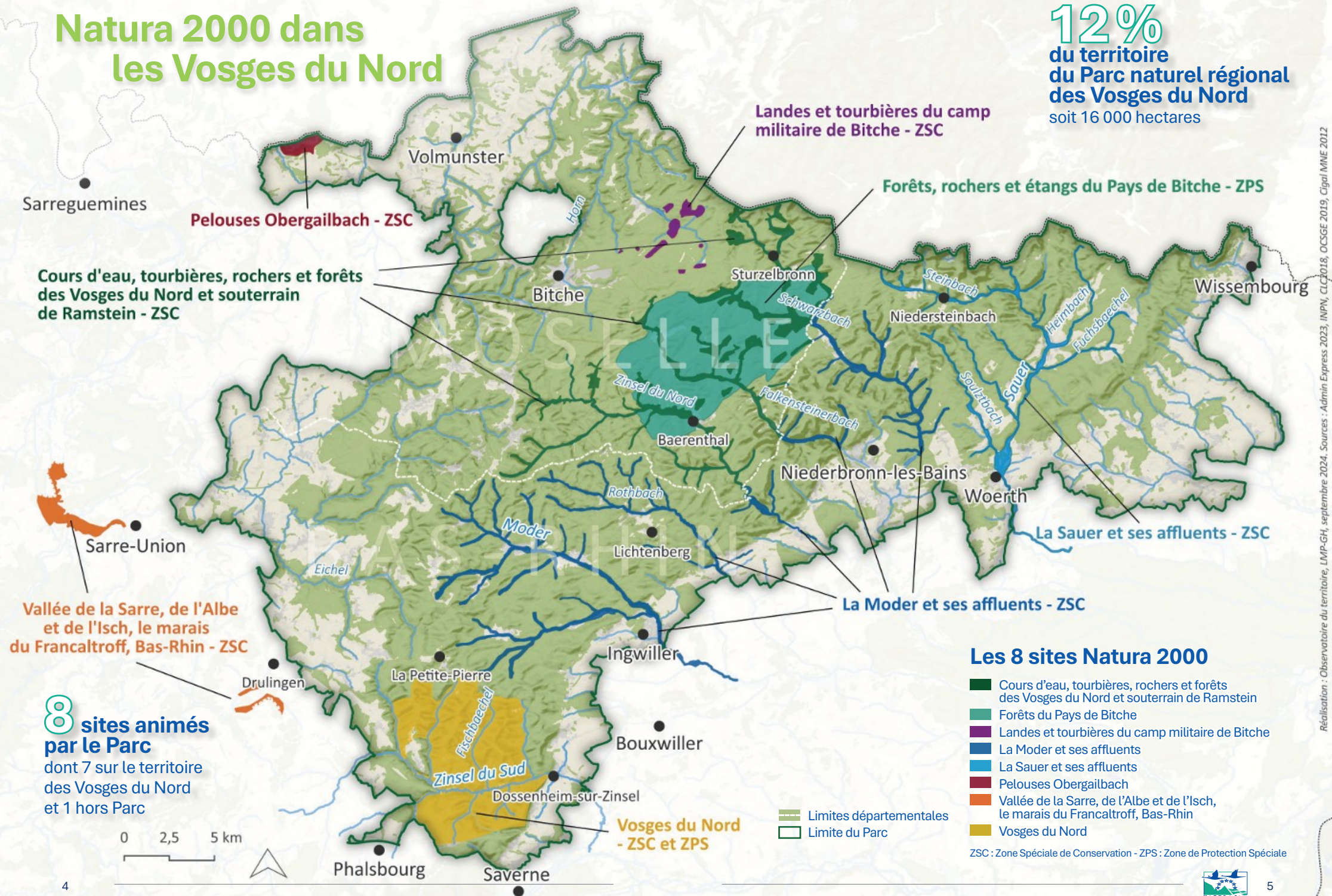
123
espèces
d'oiseaux

1353 ZCS qui concernent

132 types
d'habitats naturels
d'intérêt communautaires
102 espèces
animales
63 espèces
végétales

Natura 2000 dans les Vosges du Nord

12%
du territoire
du Parc naturel régional
des Vosges du Nord
soit 16 000 hectares



Le site « Haute Moder et affluents »

A cheval entre le **Bas-Rhin (67)** et la **Moselle (57)**, au sein du **Parc naturel régional des Vosges du Nord**, le site correspond au haut du **bassin de la Moder**, un affluent en rive gauche du Rhin.

Le site se distingue par la **qualité de ses cours d'eau** et la **richesse de sa faune et flore**. Il comprend 5 vallées principales parcourues par les affluents de la Moder : **le Schwarzbach, le Falkensteinerbach, la Zinsel du Nord, le Rothbach et la Moder elle-même**.

Le haut bassin de la Moder repose sur un socle gréseux qui donne à ses rivières des caractéristiques particulières : **eaux pauvres en minéraux et acides**, favorisant le développement d'habitats naturels spécifiques. Les milieux actuels sont le fruit de **l'interaction entre dynamiques naturelles et interventions humaines**.

 Zone classée Natura 2000
 Réserve Naturelle des Rochers et Tourbières du Pays de Bitche (incluse dans le site)

36 communes
4 000 hectares
300 km de ruisseaux

20 espèces d'intérêt communautaire
21 habitats d'intérêt communautaire

Les principaux enjeux du site

1 - Restaurer et préserver les cours d'eau sur grès

Rétablir la continuité écologique (suppression des seuils, barrages, étangs), **restaurer** la qualité physique des cours d'eau (rectifications, curages), **améliorer** la qualité physico-chimique de l'eau (assainissement, déversoirs d'orage) et **limiter** les prélèvements excessifs.

2 - Maintenir les zones humides remarquables et leurs espèces

Lutter contre la fermeture des milieux (déprise agricole), l'intensification agricole (drainage, fertilisation excessive), les plantes envahissantes, les remblaiements et les plantations d'épicéas.

3 - Préserver les habitats des chiroptères

Maintenir des arbres à cavités et du bois mort, conserver l'accès aux combles et clochers, **limiter** les dérangements sur les sites de reproduction et d'hivernage, et **réduire** la pollution lumineuse.

4 - Restaurer les pelouses sableuses

Empêcher la fermeture des milieux ouverts et adapter les pratiques agricoles : éviter les fauches précoces, la fertilisation excessive, le retournement et le surpâturage.

5 - Sensibiliser aux enjeux écologiques du site Natura 2000

Faire connaître le site, ses richesses et ses menaces (atteintes aux zones humides, cours d'eau, pression d'urbanisation) pour **favoriser l'adhésion** des acteurs locaux et du public à sa préservation.

Depuis **2008**, le Parc mène ou soutient des **travaux de restauration** avec les acteurs locaux, en particulier sur **les cours d'eau**. Ces rivières, souvent **modifiées par les activités humaines**, présentent encore des **secteurs dégradés**.



Lucane cerf-volant

Les 10 espèces emblématiques de la Haute Moder

Dans les forêts



Murin de Bechstein



Barbastelle d'Europe

Dans nos villages



Grand Murin

Dans les rivières



Chabot commun



Lamproies de Planer

Dans les prairies et zones humides



Gomphe serpent



Cuivré des marais



Sonneur à ventre jaune



Vertigo de Des Moulins



Ecrevisse des torrents

Les habitats d'intérêt communautaire de la Haute Moder

Ce sont **des milieux naturels importants** pour la biodiversité européenne. Ils sont particulièrement **remarquables et typiques** d'une région ou **menacés** ou **très rares**.

Les Hêtraies et chênaies collinéennes à luzule

Surface sur le site : 387 ha
Code Directive Habitats : 9180

Les Erablaies-frênaies fraîches de ravin

Surface sur le site : 3,6 ha
Code Directive Habitats : 9180

Les forêts alluviales

Surface sur le site : 110 ha
Code Directive Habitats : 91E0

La végétation des rivières oligotrophes acidiphiles

Surface sur le site : 200 km
Code Directive Habitats : 3260

Les pelouses xérophiles à mésophiles sur sol siliceux

Surface sur le site : 34 hectares (ha)
Code Directive Habitats : 6210

Les prairies maigres de fauche

Surface sur le site : 200 ha
Code Directive Habitats : 6510

Les communautés à Scirpe à plusieurs tiges

Surface sur le site : 0,8 ha
Code Directive Habitats : 3110

Les tourbières de transition

Surface sur le site : 2,6 ha
Code Directive Habitats : 7140

Les tourbières boisées

Surface sur le site : 109 ha
Code Directive Habitats : 91Do

Les prairies humides à Molinie ou Jonc à tépales aigus

Surface sur le site : 57 ha
Code Directive Habitats : 6410

Les mégaphorbiaies à Reine des prés (friches basses)

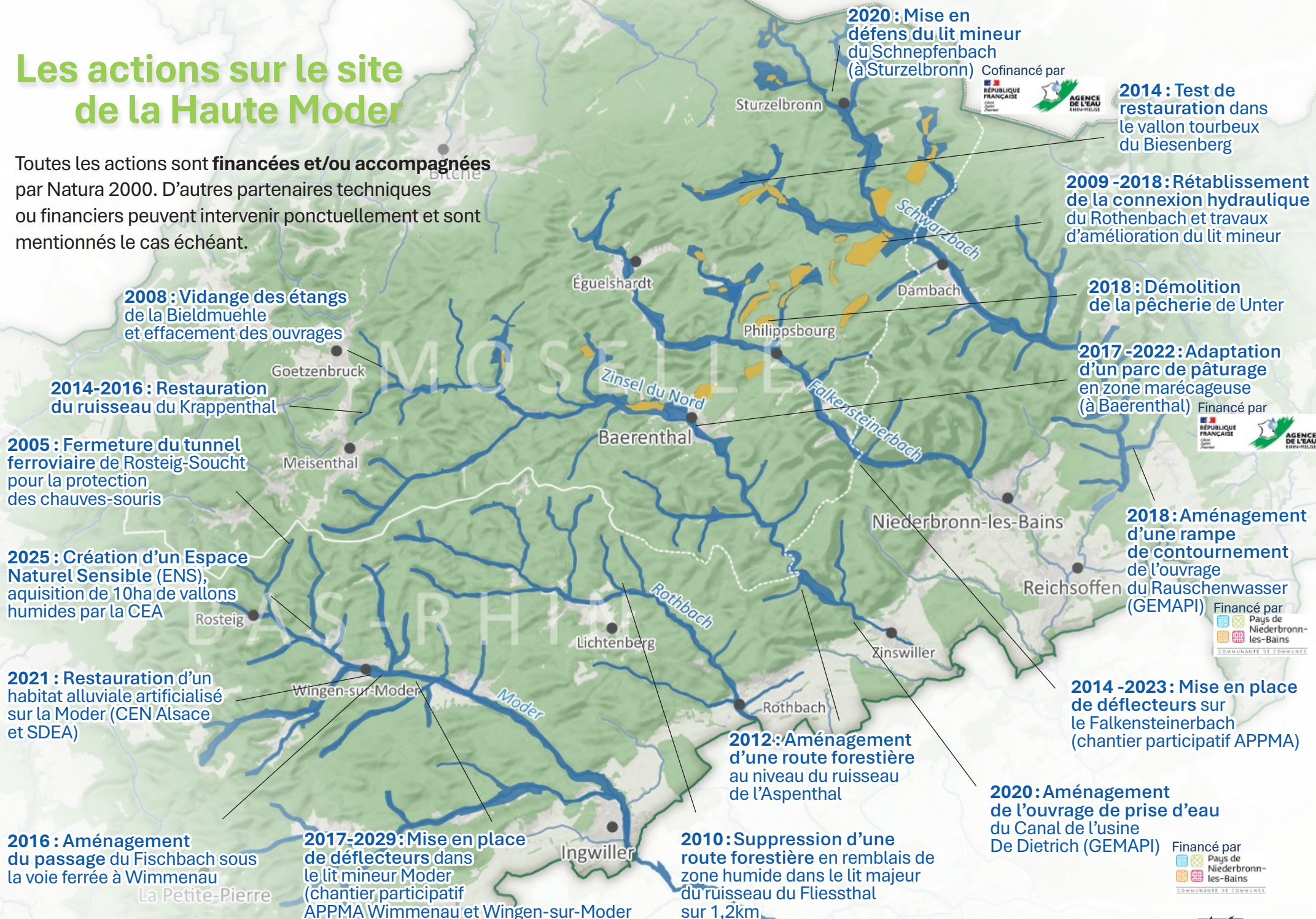
Surface sur le site : 99 ha
Code Directive Habitats : 6430

Les tourbières à Molinie bleue

Surface sur le site : 4,2 ha
Code Directive Habitats : 7120

Les actions sur le site de la Haute Moder

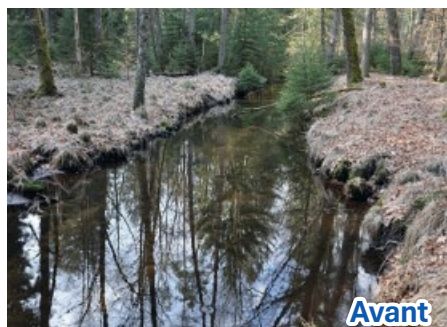
Toutes les actions sont **financées et/ou accompagnées** par Natura 2000. D'autres partenaires techniques ou financiers peuvent intervenir ponctuellement et sont mentionnés le cas échéant.



2000 façons d'agir sur le terrain !

Vallée Schwarzbach 2009-2018

Travaux d'amélioration du lit mineur
du Rothenbach
> 17 000 €



Vallée du Rothbach 2010

Restauration du Fliessthal par
suppression d'une route forestière
> 40 000 €



Vallée de la Moder 2015

Fermeture du tunnel ferroviaire
de Rosteig-Soucht pour la protection
des chauves-souris
> 19 000 €



Vallée de la Zinsel du Nord 2008

Vidange des étangs de la Bieldmuehle
> 19 000 €



Des agriculteurs s'engagent pour la biodiversité !

Dans le cadre de la **Politique Agricole Commune européenne**, le Parc accompagne les agriculteurs du site grâce aux **Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)**. Ces mesures, financées par l'Union européenne et l'État pour **5 ans**, permettent aux exploitants de mettre en place des pratiques favorables à la biodiversité.

Merci à l'ensemble des propriétaires, élus, éleveurs, forestiers, pêcheurs, particuliers, financeurs pour leur implication et leur soutien !

109 117 € d'aides pour
inciter aux bonnes pratiques
sur la période 2023-2027

130 hectares
de prairies engagées
répartis sur 14 exploitations

35 % de ces prairies
sont gérées en
fauche tardive

65 % de ces prairies
sont concernées par
du pâturage extensif

Comprendre, explorer et protéger la biodiversité !

Pour promouvoir le patrimoine naturel et ses actions, le Parc, dans le cadre de **l'animation Natura 2000**, propose de nombreux **outils de médiation et de sensibilisation**.

Des projets pédagogiques pour les scolaires



Des projets pédagogiques variés, comme « Au fil de l'eau » sur le fonctionnement des cours d'eau, « Projet zones humides » sur la gestion écologique des friches et des zones humides, ou « Les Vosges du Nord, un océan de forêts » sur les enjeux forestiers, en partenariat avec la Maison de l'Eau et de la Rivière.



Création des malles sur les chauves-souris (« Very Bat Trip »), le castor d'Europe ou le lynx, ainsi que des ouvrages techniques sur les prairies (« Guide phytosociologique des prairies du Massif des Vosges » et « Créer et restaurer des prairies à flore diversifiée »), téléchargeables sur le site du Parc.



**Tous les
ouvrages
disponibles**

Des ciné-débats, des documentaires pour tous



Des animations et ciné-débats dans 6 salles partenaires, avec une vingtaine de films diffusés chaque saison (de septembre à juin).



**Programmation
de la saison**



Courts métrages comme « De grès et d'eau, balade en zones humides » ou « Les chauves-souris des Vosges du Nord », disponibles sur notre chaîne Youtube.



**La playlist
à découvrir ici !**



Divers supports visuels comme des affiches, cartes postales thématiques sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire, et guides pratiques comme « Les bons gestes pour préserver nos rivières ».

Ces initiatives permettent au public de **découvrir, comprendre et agir pour la biodiversité du territoire** de manière ludique et concrète !

Participer et s'engager

Natura 2000 offre plusieurs manières de **participer activement** à la préservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire, que vous soyez **propriétaire, gestionnaire** ou **usager** d'un site Natura 2000.

	La Charte Natura 2000	Le Contrat Natura 2000
Pourquoi ?	Valoriser les bonnes pratiques favorables à la biodiversité	Agir concrètement par des actions de restauration ou de gestion favorable à la biodiversité
Pour qui ?	Propriétaires et gestionnaires d'un terrain sur site Natura 2000	Contrat Ni agricole Ni forestier (NiNi) ou Contrat forestier concerne les particuliers, collectivités, associations, entreprises, sylviculteurs Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) concerne les agriculteurs
Comment ?	Engagement volontaire de 5 ans sur simple signature sur les propriétés non bâties	Contrat de 5 ans signé avec l'État encadré par un cahier des charges
Quels avantages ?	- Accompagnement technique - Exonération de la taxe foncière sur le non bâti (parcelles concernées) - Accès à certaines aides publiques	- Accompagnement financier (les financements peuvent couvrir jusqu'à 100% des dépenses pour les particuliers et 80% pour les collectivités) - Accompagnement technique
Exemples	- Pas d'utilisation de produits phytosanitaires - Bonne pratique de gestion forestière - Maintien des haies	- Suppression d'un seuil dans un cours d'eau - Création d'un îlot de sénescence - Restauration d'une prairie ou d'un étang - Remplacement de plantations non adaptées - Aménagements pour les chauves-souris

L'évaluation d'incidences

Seul volet réglementaire de la politique Natura 2000, **l'évaluation des incidences** permet de déterminer si un nouveau projet risque d'affecter significativement les habitats ou la biodiversité qui ont justifié sa désignation.

Pour tout nouveau projet susceptible d'avoir un impact sur les habitats naturels ou la biodiversité d'un site Natura 2000, cette **démarche administrative** permet de déterminer si le projet est **faissable** ou non.

Elle est :

- **Proportionnée** : adaptée à l'importance et la nature du projet
- **Exhaustive** : analyse les impacts potentiels à chaque étape du projet
- **Conclusive** : détermine si l'impact sur le site est significatif ou non.

Démarche pour un projet

1 - Question préalable

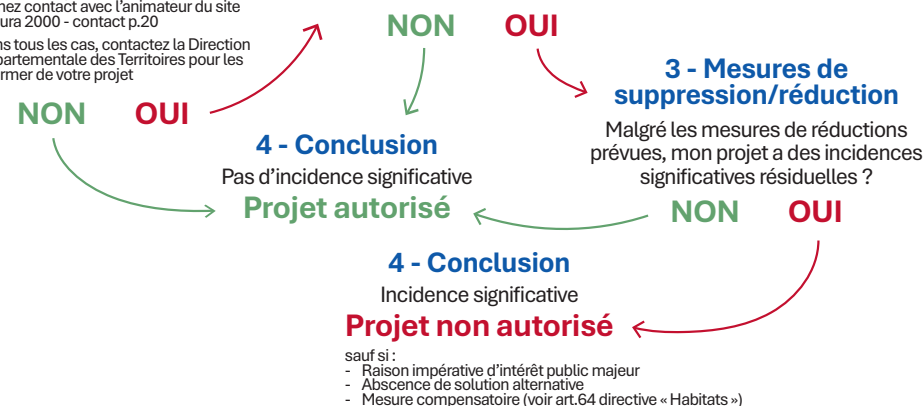
Mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur la nature ? *

* Pour bien répondre à cette question, prenez contact avec l'animateur du site Natura 2000 - contact p.20

Dans tous les cas, contactez la Direction Départementale des Territoires pour les informer de votre projet

2 - Analyse des incidences

L'évaluation révèle que mon projet a des incidences significatives ?



L'animateur du site Natura **peut vous aider** pour le montage administratif, les procédures réglementaires et la recherche de financements !

L'animateur du site Natura 2000 « Haute Moder et affluents » est à votre disposition pour vous apporter son **expertise environnementale** et **vous accompagner** dans vos projets, notamment pour **résoudre des dysfonctionnements observés sur les rivières, gérer un étang, une forêt ou une prairie, protéger la présence de chauves-souris, ou planifier des projets d'aménagement.**



Programme financé par la Région Grand Est, le FEDER et le Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche



Restez informé-es !
parc-vosges-nord.fr
f i o t /parcvosgesnord

Contact de l'animateur
Natura 2000

Benoît TOURY

03 88 01 49 59

b.toury@parc-vosges-nord.fr
contact@parc-vosges-nord.fr

Maison du Parc / Château
2 place du Château
67290 LA PETITE-PIERRE

Contact pour l'instruction
des évaluations d'incidence
Natura 2000

**Direction Départementale
des Territoires (DDT)**

DDT 67

03 88 88 91 00

ddt@bas-rhin.gouv.fr

14 rue du Maréchal Juin
67070 STRASBOURG

DDT 57

03 87 34 34 34

ddt@moselle.gouv.fr

5 rue Hinzelin
57000 METZ